

# CHSCT-D de la Mayenne

*Jeudi 8 octobre 2020*



## CHSCT-D exceptionnel sur le radon

- ⇒ **Contexte : définition, risques, réglementation, prévention**
- ⇒ **Problématique du radon à l'école Gérard Philipe de Laval**
- ⇒ **Le radon dans le département**

# Contexte

- **Le radon : qu'est-ce que c'est ?**

> Le radon est un gaz radioactif naturel présent partout à la surface de la terre. Il a pour origine l'uranium contenu dans la croûte terrestre en quantité variable suivant le type de roches. Il est invisible, inodore et chimiquement inerte.

> A la surface de la terre, le radon est toujours présent dans l'air ambiant mais à des teneurs variables dépendant de facteurs géologiques, atmosphériques et humains.

> Il existe trois isotopes du radon mais le radon 222 est le seul qui ait une période radioactive assez longue pour migrer jusqu'à la surface et y rester assez longtemps pour créer un risque pour la santé.

# Contexte

- **Le radon : quel risque ?**

> Le radon constitue, en France, la principale source d'exposition naturelle aux rayonnements ionisants. Depuis 1987, il est classé comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme par le centre internationale de recherche sur le cancer et l'OMS.

> L'estimation du risque dépend à la fois de la concentration en radon, du temps passé dans les locaux ainsi que de l'aération des espaces.

# Contexte

- **Le radon : réglementation ?**

> Références : \* décret n°2018-434 du 4 juin 2018

\* code de la santé publique applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (*L1333-22, D1333-32, R1333-28 à 33*)

\* code du travail

> Seuil de sécurité : Pour que le radon ne soit pas considéré comme un risque d'exposition professionnel, l'article R.4451-10 du code du travail fixe un niveau de référence pour le radon à 300 Bq/m<sup>3</sup> en activité volumique moyenne annuelle.

> Trois zones identifiées :

\* Z1 : zones à potentiel radon faible

\* Z2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments

\* Z3 : zones à potentiel radon significatif

L'arrêté du 27 juin 2018 liste les communes par département et identifie les zones :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographiepotentiel-radon-commune.aspx#.XicO6XtCeF4>

En zone 1 et 2 = pas d'obligation de dépistage sauf si anciennes mesures supérieures au taux réglementaire

En zone 3 = obligation de dépistage tous les 10 ans ou changement isolation/ventilation du bâtiment

> Résultats :

\* Si 2 dépistages < 100 Bq/m<sup>3</sup> = plus d'obligation de dépistage sauf si changement isolation/ventilation du bâtiment

\* Si > 300 Bq/m<sup>3</sup> = actions correctives simples et contre-mesures dans les 36 mois

\* Si contre-mesures > 300 Bq/m<sup>3</sup> = expertise et travaux de remédiation avec contre-mesures dans les 36 mois

# Contexte

- Résumé en vidéo...



Vidéo sur le radon.mp4

<http://appli-etna.ac-nantes.fr:8080/hygs/mp4/radon.mp4>

# Contexte

## • Le radon : prévention ?

En dessous du niveau de référence (*300 Bq/m<sup>3</sup> en activité volumique moyenne annuelle*) le propriétaire de l'établissement recevant du public n'est pas contraint par la réglementation spécifiquement liée aux rayonnements ionisants d'agir pour réduire l'exposition au radon.

### Évaluation du risque :

1- Utiliser la cartographie des zones potentiels radon

2- Si nécessaire : effectuer le mesurage (*faire coïncider les périodes de mesurages avec une présence effective de travailleurs dans les lieux investigués*)

3- Si le mesurage du radon confirme un dépassement du niveau de référence (300 Bq/m<sup>3</sup>) = mise en œuvre des mesures de réduction de l'exposition au radon. Ces mesures sont principalement regroupées en deux grands types d'actions :

- \* l'amélioration de l'étanchéité de l'interface avec le sol pour réduire l'entrée du radon dans le bâtiment ;
- \* l'amélioration du taux de renouvellement d'air des locaux pour diluer et évacuer le radon.

# Problématique du radon à l'école Gérard Philipe de Laval

## • Contexte

- > Les études menées par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaires) classent la ville de Laval en zone 3
- > Conformément au cadre réglementaire, la ville de Laval s'est dotée d'un plan d'action « radon » dès 2019 et les études diagnostiques ont été confiées à un prestataire agréé : l'APAVE.
- > Dans le cadre de cette campagne de mesure, des analyses ont été réalisées à l'école maternelle Gérard Philipe entre le 20 janvier et le 4 mai 2020 :

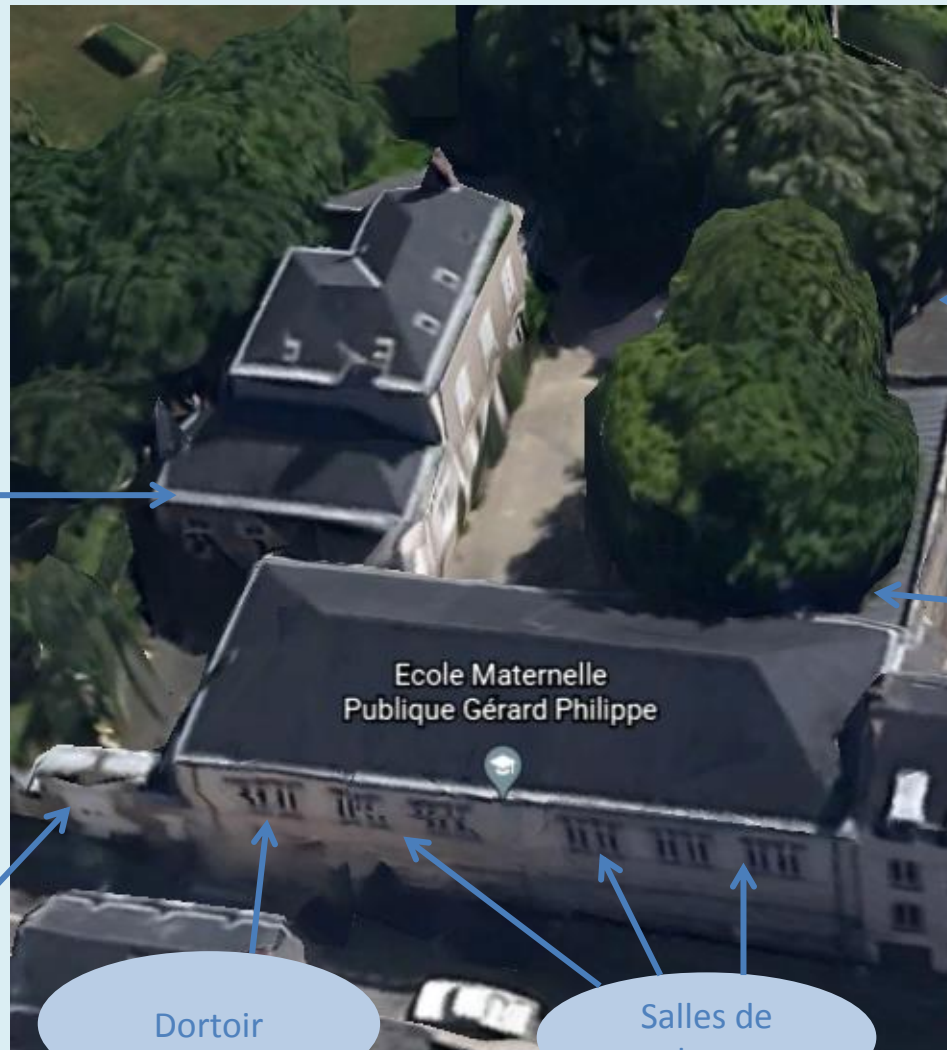
### Activité volumique en Radon retenue pour le(s) bâtiment(s) :

Ecole Maternelle GERARD PHILIPPE Bât A (classes et dortoir) :	<b>2240</b>	Bq/m <sup>3</sup>
Ecole Maternelle GERARD PHILIPPE Bât A Bis (Motricité et restaurant) :	<b>324</b>	Bq/m <sup>3</sup>
Ecole Maternelle GERARD PHILIPPE Bât B (Bibliothèque) :	<b>48</b>	Bq/m <sup>3</sup>

- > Dans le contexte de l'épidémie lié au COVID-19 :
  - la dépose des dosimètres n'a pu être réalisée le 30 avril ;
  - le taux d'occupation maximal des locaux de 20 % a été dépassée.
  - = Ceci pourrait avoir eu pour effet d'augmenter la concentration en radon dans le bâtiment.

# Problématique du radon à l'école Gérard Philipe de Laval

- L'école



Restauration

Salle de motricité

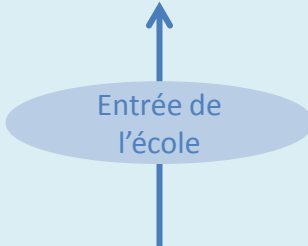
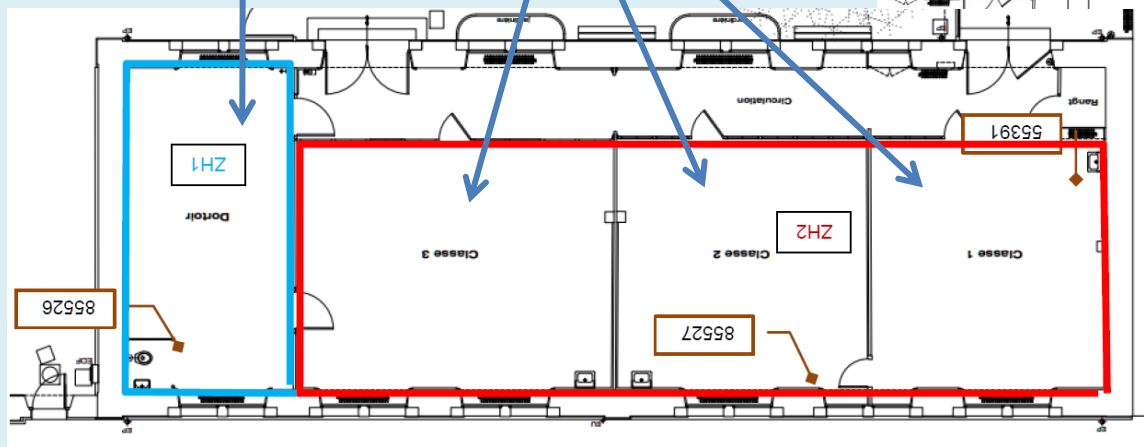
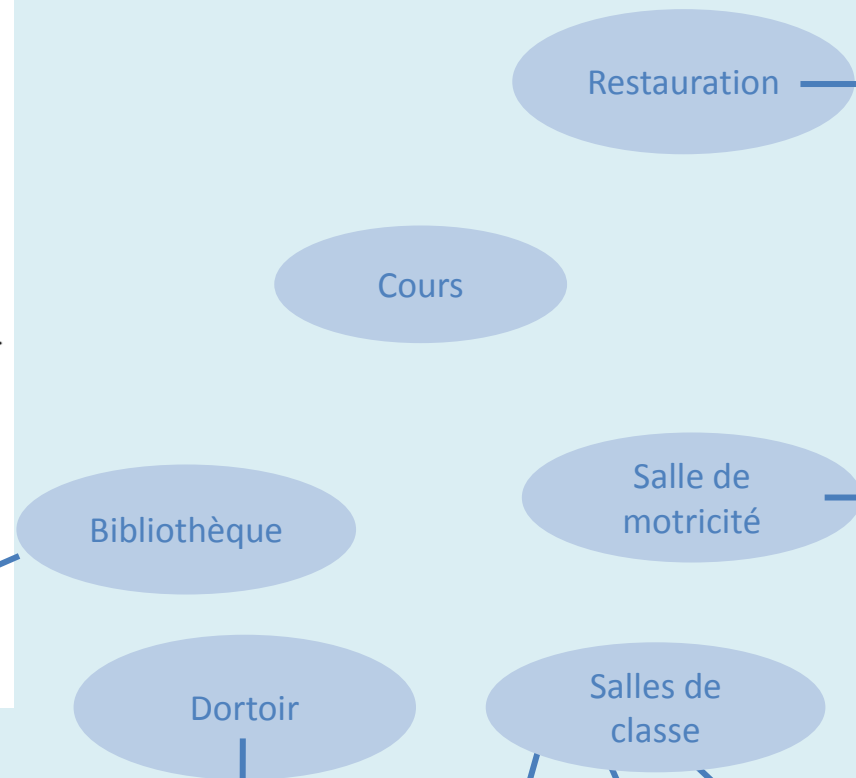
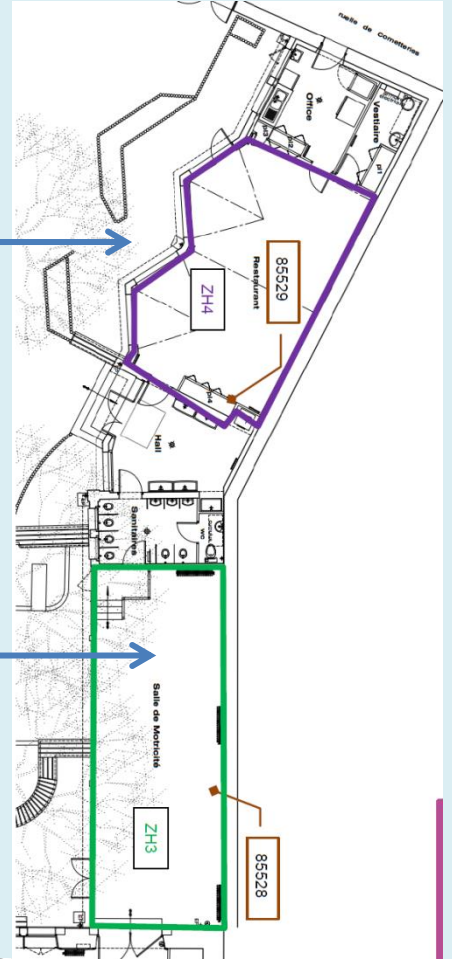
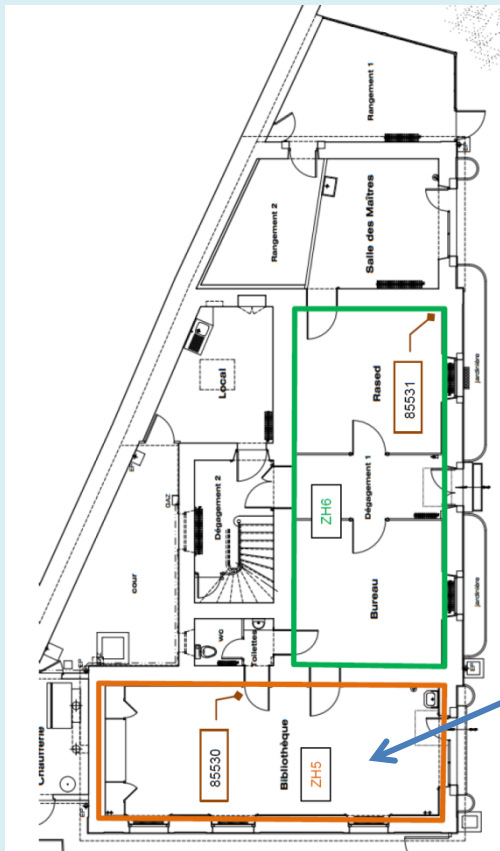
Bibliothèque

Entrée de l'école

Dortoir

Salles de classe





# Problématique du radon à l'école

## Gérard Philipe de Laval

- **Actions menées par la Mairie de Laval**

=> **Échéancier** :

Septembre 2020 : - Rencontre des parents d'élèves le 22 septembre

- Expertise pour indiquer les actions correctrices à mettre en œuvre avant la deuxième campagne de mesures
- Information de l'Agence Régionale de Santé

Octobre 2020 : - Retour de l'expertise sur les actions cibles à mettre en œuvre à court terme

- Information par courrier à l'ensemble des parents et aux partenaires institutionnels sur le résultat (Préfecture, DSDEN, ARS)
- Arbitrage sur la réalisation de travaux et/ou relocalisation de l'école

=> **Contre-mesures** :

- Mesure flash réalisée le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, en présence de la directrice de l'école = 87 bq/m3 (*non réglementaire*)
- Campagne de mesure, non réglementaire, organisée à l'interne par la mairie de Laval, avant travaux
- Campagne de mesure, réglementaire, réalisée par un organisme agréé, après la réalisation des travaux prescrits par l'expert

=> **Perspectives** :

*(partagées avec la directrice de l'école lors d'une rencontre sur site, le 7 octobre)*

Déménagement de l'ensemble des activités du bâtiment problématique :

- le dortoir sera déménagé dans la bibliothèque,
- la classe de petite section sera déménagée dans la salle de motricité,
- la classe de moyenne section sera déménagée dans la salle informatique à l'école Victor Hugo,
- la classe de grandes sections sera déménagée dans une salle située à l'arrière de l'école Victor Hugo, ou un espace sera également dédié aux Temps d'activité Périscolaires.



Cet espace est habituellement utilisé comme salle de réunion de "l'espace sénior" de la ville, son occupation pour une activité scolaire sera rendue possible après reclassement de la réglementation ERP. Le service de la ville en charge du suivi des ERP a envoyé le dossier correspondant jeudi 8 octobre. L'activité de salle de réunion de l'espace sénior est pour le moment suspendue.

L'activité de restauration scolaire n'est pas impactée par ces mouvements.

Un personnel Ville supplémentaire sera positionné sur le temps méridien et pour la sieste afin d'accompagner les enfants sur le site habituel.

Les enseignantes ont fait part de leur souhait d'accompagner le déménagement. Les services techniques de la ville mettront rapidement à disposition les matériels pour le déménagement physique (cartons, scotch) ainsi que les éléments nécessaires à l'accueil des élèves (porte manteaux, tableau mobile, aménagement des toilettes, etc.).

L'équipe enseignante sera associée à toutes les étapes.

Ces éléments seront partagés avec les parents élus en conseil d'école la semaine 42.

Le dispositif est prévu pour être actif à compter du retour des vacances d'automne, jusqu'au 8 mars à priori, le temps que les travaux puissent être faits en site occupé. Ces travaux correspondent aux prescriptions de l'expert (rapport définitif en attente) et au temps d'une nouvelle campagne de mesure réglementaire.

# Problématique du radon à l'école

## Gérard Philipe de Laval

- **Actions menées par l'IA-DASEN et ses collaborateurs**

Judi 17 septembre :

La directrice de l'école informe l'IEN de circonscription, via son secrétariat, des taux élevés.  
L'IEN de circonscription contacte les services de la mairie pour faire un point.  
L'IEN de circonscription contacte la directrice d'école.

Vendredi 18 septembre :

- Listing des personnels de l'Education Nationale travaillant au sein de l'école
- Le bureau GRH a un échange téléphonique avec :
  - \* Madame TIRONNEAU, conseillère de prévention académique
  - \* Madame HUHARDEAUX, Inspectrice santé et sécurité au travail
  - \* Madame MORNET, DGA ESDL Ville de Laval (*en présence de l'IEN de circonscription*)
  - \* Madame MORY, médecin de prévention (*lui demandant de se mettre en relation avec les agents*)
  - \* Madame SIMON, directrice de l'école
- Réunion en présence de Monsieur WALECKX, Monsieur VAULÉON, Madame PIGNÉ et Monsieur MERCIER (*pendant laquelle Monsieur WALECKX a eu un échange téléphonique avec Monsieur BERCAUD, Maire de Laval*)

Mardi 22 septembre :

- L'IEN de circonscription s'est rendu à l'école pour évaluer les possibilités d'une relocalisation en local.
- Participation de l'IEN de circonscription à la réunion publique organisée par la Mairie de Laval

Judi 1<sup>er</sup> octobre :

- Listing des professeurs des écoles remplaçants ayant été amenés à exercer leurs missions au sein de l'école en 2019/2020 et 2020/2021
- Courrier de l'IA-DASEN pour les informer de la situation

+ à compter du 1<sup>er</sup> octobre, les professeurs des écoles remplaçants qui seraient amenés à exercer leurs missions au sein de l'école sont informés par mail de la situation

=> Le Docteur MORY :

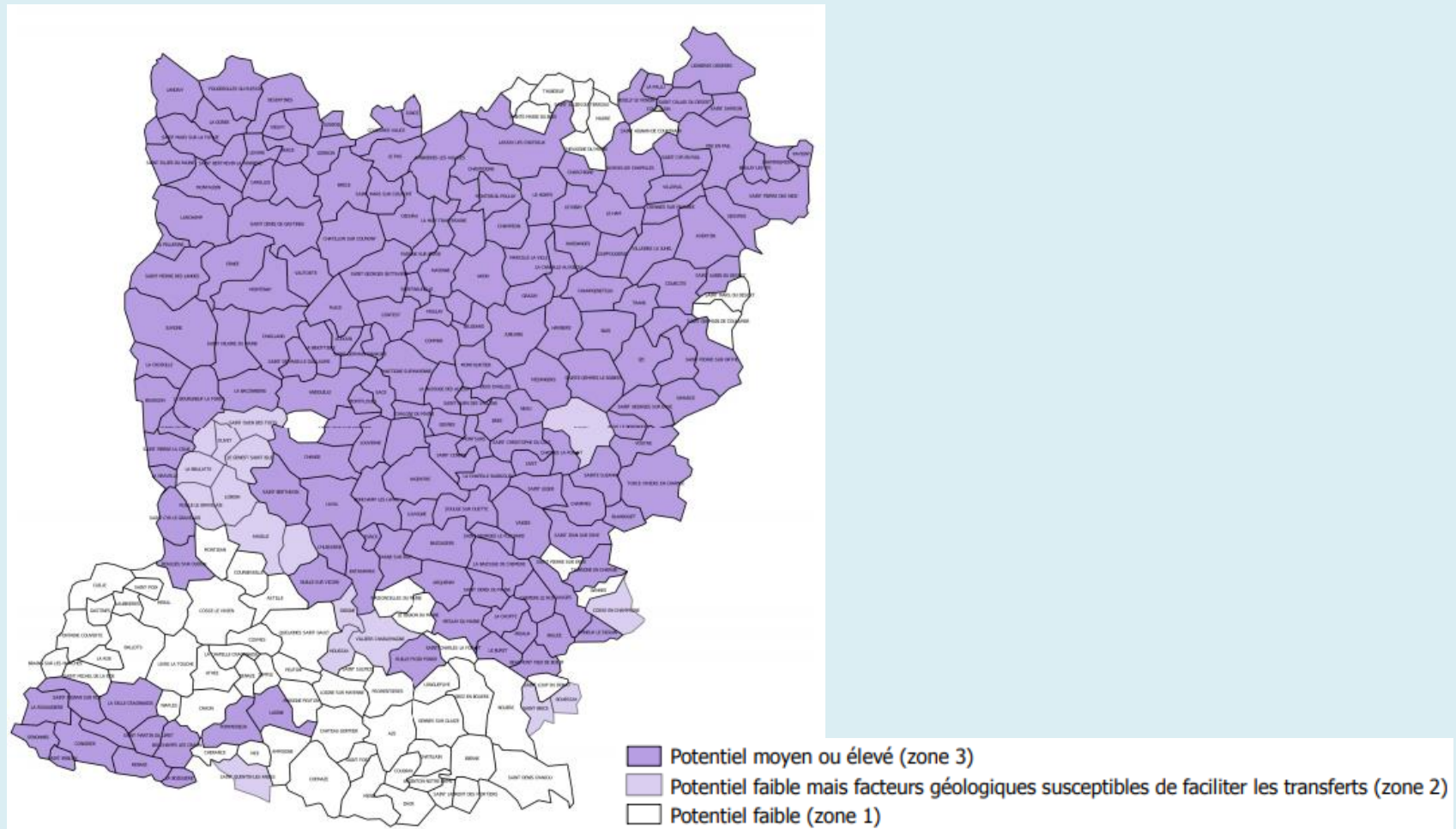
- \* a échangé avec les trois enseignantes de l'école ;
- \* a prescrit pour les trois enseignantes un scanner thoracique ;
- \* s'interroge sur le suivi médical à mettre en place pour les trois enseignantes ;
- \* s'interroge sur la réalisation éventuelle d'un listing des anciens personnels ayant exercé dans cette école.

# Le radon dans le département

- **Suite à la nouvelle législation (juin et juillet 2018)**
  - > matinale sur le radon organisée le 24 juin 2019 à Mayenne en sous-préfecture
  - > information des membres du CHSCT-D du risque radon en séance le 28 juin 2019
  - > matinale sur le radon organisée le 7 novembre 2019 au Lion-D'angers
  - > avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les propriétaires des écoles/établissements scolaires situés dans la zone 3 devaient réaliser une mesure de détection du radon

# Le radon dans le département

- Le potentiel radon des communes du département



# Le radon dans le département

Une campagne de récupération des données a été lancée au niveau départemental :

=> Les communes en zone 3 ayant une école publique : un mail à destination des Maires concernés a été envoyé le 6 octobre 2020 pour connaître le résultat des mesures

ALEXAIN	COURCITÉ	LE BURET	SOULGÉ SUR OUETTE
AMBRIERES LES VALLEES	DÉSERTINES	LE HAM	SAINT AIGNAN SUR ROÉ
ANDOUILLÉ	ENTRAMMES	LE RIBAY	SAINT BAUDELE
ARGENTRÉ	ERNÉE	LIGNIÈRES ORGÈRES	SAINT BERTHEVIN
ARON	FORCÉ	LOUPFOUGÈRES	SAINT CALAIS DU DESERT
ARQUENAY	FOUGEROLLES DU PLESSIS	LOUVERNÉ	SAINT CENERE
ASSÉ LE BERENGER	GESVRES	LOUVIGNÉ	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT
AVERTON	GORRON	MARCILLÉ LA VILLE	SAINT CYR EN PAIL
BAIS	HAMBERS	MARTIGNÉ SUR MAYENNE	SAINT DENIS DE GASTINES
BAZOUGERS	IZÉ	MAYENNE	SAINT FRAIMBAULT DE PRIÈRES
BEAULIEU SUR OUDON	JAVRON LES CHAPELLES	MESLAY DU MAINE	SAINT GEORGES BUTTAVENT
BEAUMONT PIED DE BOEUF	JUBLAINS	MÉZANGERS	SAINT GEORGES LE FLECHARD
BELGEARD	JUVIGNÉ	MONTAUDIN	SAINT GEORGES SUR ERVE
BLANDOUET - SAINT JEAN SUR ERVE	L' HUISSERIE	MONTENAY	SAINT GERMAIN LE GUILLAUME
BONCHAMP LES LAVAL	LA BACONNIERE	MONTREUIL-POULAY	SAINT HILAIRE DU MAINE
BOUCHAMPS LES CRAON	LA BAZOGE MONTPINCON	MONTSÛRS (ex MONTOURTIER)	SAINT JEAN SUR MAYENNE
BRÉE	LA BIGOTTIERE	MOULAY	SAINT MARS SUR COLMONT
CHAILLAND	LA CHAPELLE ANTHENAISE	NEAU	SAINT MARS SUR LA FUTAIE
CHALONS DU MAINE	LA CHAPELLE AU RIBOUL	NEUILLY LE VENDIN	SAINT PIERRE DES NIDS
CHAMPFREMONT	LA CROIXILLE	NULLÉ SUR VICOIN	SAINT PIERRE LA COUR
CHANGÉ	LA GRAVELLE	OISSEAU	SAINT PIERRE SUR ORTHE
CHANTRIGNÉ	LA HAIE TRAVERSAINÉ	PARNÉ SUR ROC	SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
CHARCHIGNÉ	LA PELLERINE	POMMERIEUX	THORIGNÉ EN CHARNIE
CHATILLON SUR COLMONT	LA ROUAUDIÈRE	PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE
CHATRES LA FORET	LA SELLE CRAONNAISE	RAVIGNY	TRANS
CHEMERÉ LE ROI	LANDIVY	RENAZÉ	VAIGES
COMMER	LASSAY LES CHATEAUX	RUILLE FROID FONDS	VILLAINES LA JUHEL
CONGRIER	LAVAL	SACÉ	VIMARCÉ
CONTEST	LE BOURGNEUF LA FORÊT	SAULGES	VOUTRÉ

=> Pour les collèges et les lycées publics : le conseil départemental et le conseil régional vont être sollicités pour connaître le résultat des mesures